PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers	
En exercice :	**27**
Présents :	**22**
Votants :	**25**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 09 mai 2025 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST, Joël BIGNON, Eveline PINOIT, Frédéric LAURENT, Bruno PICAUD, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC, Anita ALLAIN-LE PORT, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Sophie BODIN, Didier VAUTRIN.

Ont donné procuration : Brigitte FALLOT à Anita ALLAIN-LE PORT, Patrick BERTRAND à Patrick EVENO, Patrick OURY à Nadège CORSO

Excusées : MM. Jacqueline UNTEREINER - Séverine MULLER

Secrétaire de séance : Pernelle TOREST

Monsieur le Maire invite les élus à formuler leurs éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 est considéré comme adopté.

Avant de débuter l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait un point d'information sur les actions menées par le CCAS. Il remercie les services pour la réalisation d'un diaporama, et invite les élus à poser leurs questions à Madame Evelyne CARRIOU à l'issue de sa présentation.

Le CCAS, doté de sa propre instance décisionnelle composée de 17 membres (dont le Maire est président de droit), met en œuvre les priorités sociales de la commune. Il intervient dans plusieurs domaines :

- Petite enfance : gestion du multi-accueil (crèche, Relais petite enfance, LAEP). Un projet de maison d'assistantes maternelles est en cours de finalisation.
- Accompagnement social : aides alimentaires, tarification solidaire des transports, domiciliation, fonds de solidarité logement. Une commission permanente statue sur les demandes d'aide.
- Logement social : 314 logements sur la commune, du T1 bis au T5. En 2024, huit attributions ont été effectuées. Le délai moyen d'attribution est de 25 mois. Principaux bailleurs : Morbihan Habitat, Aiguillon Habitat, Le Logis Breton, Armorique Habitat.
- Handicap et grand âge : orientation vers la MDPH, portage de repas, téléassistance, aide à domicile, APA, hébergement, etc. La résidence séniors du Pré du Bois est déjà en place et un domicile partagé ouvrira en octobre. Diverses aides à l'aménagement du logement sont disponibles (via Solia, GMVA, la Ville).

Le CCAS joue aussi un rôle dans l'animation du lien social : jardins familiaux, boîtes de Noël, collectes alimentaires, mais aussi événements comme le repas des aînés (près de 250 convives), la Semaine bleue, cafés philos, animations musicales, etc.
Il est également en charge du registre des personnes vulnérables, utile notamment en période de canicule.

Particulièrement actif, le CCAS de Baden est un point d'appui reconnu sur le territoire de Vannes ouest, offrant une large palette de services. Il héberge depuis deux ans Ty Info Services (France Services), accueille régulièrement une assistante sociale, une conciliatrice de justice et propose depuis cette mandature une mutuelle communale (deux offres disponibles).

En 2024, plusieurs partenariats ont été noués, notamment avec France Alzheimer Morbihan et la démarche « Ville aidante Alzheimer ».
Monsieur le Maire envisage de reprendre ces éléments dans un prochain bulletin municipal et remercie une fois encore l'équipe pour le travail accompli.

Madame Anita ALLAIN-LE-PORT s'interroge sur la répartition entre petits et grands logements sociaux et sur les besoins spécifiques en grands logements.

Monsieur le Maire indique que ce point sera abordé ultérieurement lors d'une question orale.

Madame Anita ALLAIN-LE-PORT souhaite également savoir si l'accompagnement des personnes âgées est en hausse ou si les aides sont équitablement réparties entre générations.

Madame Evelyne CARRIOU précise que la forte demande des aînés reflète la démographie locale, même si le service traite aussi des situations sociales complexes et ponctuellement lourdes.

Monsieur Patrick PIQUET demande combien de personnes travaillent au sein du CCAS.

Monsieur le Maire indique qu'il compte une vingtaine d'agents, en majorité affectés à la crèche.

Madame Evelyne CARRIOU ajoute que trois personnes sont en charge de l'action sociale au siège du CCAS, dont une récemment recrutée pour l'accompagnement des séniors.

[Propos hors micro vers 15.50]

(Madame Evelyne CARRIOU quitte la séance.)

1) APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR BIOMASSE ET L'EXPLOITATION DES RESEAUX DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION, ET DE LIVRAISON D'ENERGIE CALORIFIQUE

Monsieur le Maire passe la parole Monsieur Jean-Christophe BOCLET, responsable de la nouvelle SPL Golfe Bois Energie créée en soutien de l'agglomération et amenée à gérer le réseau de chaleur dont il est question dans la présente délibération.

Jean-Christophe BOCLET présente le projet de réseau de chaleur qui alimentera plusieurs bâtiments communaux : école, pôle enfance, future MAM, restaurant scolaire, salle du Séniz, ainsi que les futurs logements du projet rue Lann Vihan. La puissance globale nécessaire est estimée à 450 KW.

Dès l'été, une chaudière au propane remplacera la chaudière fioul actuelle de l'école. Puis, une chaudière bois de 300 kW et un espace de stockage de 34 m³ seront installés à proximité. Le bois couvrira environ 96 % des besoins, le propane servant d'appoint. Les livraisons se feront aux heures creuses.

Le réseau de chaleur, long de 475 mètres, sera déployé progressivement : mise en service à la rentrée pour l'école, raccordement du pôle enfance prévu pour début 2026, et des autres bâtiments à l'automne 2026. Chaque bâtiment sera équipé d'un échangeur pour la distribution de chaleur.

Cette solution permet une décarbonation, une meilleure stabilité des coûts grâce à la filière bois locale, et une économie annuelle d'environ 14 000 euros (soit 14 % du budget de fonctionnement), les investissements étant amortis sur 30 ans. Une réflexion est en cours pour créer une plateforme de stockage à Ploeren.

Sur le plan environnemental, le projet contribuera à l'objectif de réduction de 40 % de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires d'ici 2030 : le raccordement seul permettrait déjà 23 % d'économie.

Le montage prévoit deux phases :

- Phase travaux : études de sol, terrassement, pose du réseau, installation de la chaudière.
- Phase d'exploitation : une gestion externalisée durant trois ans avant d'envisager un recrutement interne, avec astreinte 24h/24 et gestion complète de l'énergie, maintenance incluse.

L'ensemble de l'opération repose sur une consommation de bois calibré à 25 % d'humidité pour garantir la performance de l'installation.

Monsieur Patrick PIQUET souhaite savoir qui fixe le prix du bois.

Monsieur Jean-Christophe BOCLET indique que la SPL s'est basée sur le sourcing et tient compte des rendements. Le prix du mégawatheure entrée chaudière s'élève aujourd'hui à 45 euros, plus un euro environ pour les cendres. Il précise que la chaudière génère 1 à 1,5 % de cendres.

Madame Marie-Françoise SELO-BEGUIN s'interroge sur ce qu'il advient des cendres.

Monsieur Jean-Christophe BOCLET indique qu'une valorisation en milieu agricole des cendres sous foyer est envisageable par épandage avec de la chaux. Le fournisseur de bois les récupérera et se chargera de les confier aux agriculteurs. L'idée est de développer les filières locales de haies bocagères avec les agriculteurs.

Monsieur Patrick PIQUET s'interroge sur le nombre de fournisseurs et leur localisation.

Monsieur Jean-Christophe BOCLET mentionne plusieurs fournisseurs implantés dans le Morbihan, notamment la SICA Argoat Énergie, capable de fournir jusqu'à 4 000 tonnes de bois par an. Il ajoute que plusieurs agriculteurs ont déjà été identifiés et que structurer la filière bois fait partie des missions de la SPL.
Il précise que 153 tonnes de bois seront nécessaires pour alimenter le réseau, avec 22 livraisons par an, concentrées surtout entre octobre et mai. L'été, seule la chaudière à granulés prendra le relais. Il souligne le caractère vertueux de l'entretien des haies, bénéfique pour la biodiversité et la gestion de l'eau.

Ce projet s'accompagnera d'un volet pédagogique à destination des habitants et des élèves, avec la possibilité de visiter la chaufferie. Il estime à 22 tonnes les émissions de CO_2 évitées, soit l'équivalent de 12 vols Paris-New York.
Il souligne que seul un opérateur public tel que la SPL pouvait porter un projet de cette nature, avec un investissement total de 850 000 euros, soutenu par 178 000 euros d'aides « Coup de pouce » et 280 000 euros de l'ADEME.

Par ailleurs, il rappelle que la commune dispose d'un double contrôle sur la SPL, à la fois via la convention de délégation de service public et en tant qu'actionnaire siégeant au conseil d'administration. Le projet est dimensionné selon les besoins de la commune et le financement est sécurisé.

Monsieur le Maire précise que l'investissement est entièrement supporté par la SPL. La commune n'aura ensuite qu'à acheter l'énergie. Monsieur Jean-Christophe BOCLET complète : le mégawatheure de chaleur sera facturé 70 euros HT (sur la base de 96 % de bois énergie) et le kilowatt souscrit 120 euros HT, avec une TVA à 5,5 %.

Madame Sophie BODIN remercie Monsieur Jean-Christophe BOCLET pour son éclairage technique et procède à la lecture d'une déclaration :
« Je continue de m'interroger sur le choix de cet investissement : plus de 850 000 euros. Combien de bâtiments publics aurions-nous pu isoler avec cette somme ? « La meilleure énergie reste celle que nous ne consommons pas. »
M. BELOUARD, en charge du Plan Climat (PCAET) à GMVA, est venu nous présenter le bilan des consommations énergétiques de la commune. Il a confirmé mes propos tenus à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, à savoir que les communes de Vannes-Agglo, Baden compris, ne sont pas sur la bonne trajectoire en termes de baisse d'émissions carbone.
Je souhaite rappeler ici qu'en février 2021, 500 scientifiques européens demandaient dans une lettre ouverte d'exclure la biomasse forestière de la comptabilité neutre en carbone. Cette lettre mettait en

garde contre la combustion du bois pour produire de l'énergie, soulignant que cette pratique, je cite, « compromet les objectifs climatiques et la biodiversité ». Elle appelait à mettre fin aux subventions et aux incitations la favorisant.
Pour en revenir au projet communal, sur le plan financier, on nous annonce 14 % d'économie d'énergie. Mais à quel prix ? 153 tonnes de bois par an, soit environ 728 m³, ce qui correspondrait à 38 hectares de forêts par an ! On évoque la création d'une filière locale, mais avec quel type de bois ? La filière est essentiellement composée de feuillus. Cela pose question : c'est du bois noble, celui que l'on utilise pour faire des meubles, des bateaux, des charpentes… celui qui stock le carbone quand il est utiliser ainsi ! Le brûler, c'est libérer le carbone !
Pendant ce temps, la filière bois se frotte les mains, car croire que nos haies champêtres suffiront à alimenter ces chaudières n'est pas très réaliste. Sur le plan écologique, les forêts de feuillus sont celles qui hébergent le plus de biodiversité. 38 hectares par an, chacun est capable de comprendre que même si l'on replante, le résultat pour la biodiversité ne sera pas tout à fait le même.
On ne pourra pas dire que l'on ne savait pas !
Je souhaite poser enfin une autre question essentielle : les impacts sanitaires de cette chaudière ont-ils été évalués ?
La combustion du bois génère bien plus de particules fines et de gaz toxiques que n'importe quelle autre énergie – à différencier du carbone. C'est ce qui va générer 40 000 décès prématurés par an. Cette chaudière sera située à proximité immédiate du pôle enfance, de la crèche, de l'école, plus les va-et-vient en camion…
On nous a parlé d'un contrôle des filtres tous les trois ans. Est-ce vraiment suffisant ? Qu'en sera-t-il de la qualité de l'air ?
Je m'étonne, parce que Airparif a fait des tests en 2025, et révélé que les petites chaufferies biomasse (<500 kW), souvent utilisées pour chauffer des bâtiments publics tels que des écoles ou des hôpitaux, ont un très mauvais filtrage. »

Elle conclut en exprimant son inquiétude et sa désapprobation sur ce projet.

Jean-Christophe BOCLET répond qu'un système de traitement des fumées sera installé, permettant de maintenir les émissions en dessous de 10 mg/Nm³ par an. Il affirme que le bois utilisé sera certifié PEFC, et assure que la filière bois énergie est distincte de celle du bois d'œuvre.
Enfin, son expérience dans le domaine le pousse à affirmer que les chaudières bois fonctionnent efficacement depuis plus de 20 ans, notamment en Normandie.

Madame Sophie BODIN rappelle la fermeture d'une chaudière à Rouen en raison des rejets importants de particules fines.

Monsieur Jean-Christophe BOCLET indique que les dimensions de la chaudière en question n'étaient pas comparables avec celle prévue sur la commune. Par ailleurs, il souligne une évolution récente de la réglementation en la matière et de nouveaux changements à venir en 2027. Il s'agit donc d'anticiper cette évolution par la mise en place de cheminées aux normes et de traitements de fumée.

Madame Sophie BODIN souligne l'importance de prioriser la solution des bâtiments passifs et le recours à des énergies véritablement renouvelables.

Monsieur Jean-Christophe BOCLET assure que le projet de réseau de chaleur n'empêche en rien des efforts de réduction des consommations. Il rappelle d'ailleurs qu'une réduction des consommations pourrait permettre 15 à 20 % d'économies complémentaires.

Madame Marie-Françoise SELO-BEGUIN souhaite savoir de quelle manière se recharge une chaudière bois.

Monsieur Jean-Christophe BOCLET indique que le stockage sera directement livré. Le bois sera ensuite remonté dans la chaudière via un système de convoyage et le silo sera périodiquement nettoyé.

Monsieur Bruno PICAUD demande si ce projet a vocation à être reproduit sur toutes les communes de l'agglomération.

Monsieur Jean-Christophe BOCLET indique que cinq projets similaires sont lancés à l'heure actuelle. La commune d'Arradon a voté un projet d'installation d'une chaudière de 120 KW la semaine passée et

une seconde sera mise en place ultérieurement ; Locqueltas vote également une délibération en ce sens ce soir. Deux autres projets sont en cours de gestion sur Surzur et sur Sarzeau.
Des projets sont également en réflexion sur la ville de Vannes.

Monsieur Bruno PICAUD s'inquiète de la quantité de bois que nécessiteraient plusieurs chaudières de ce type sur une seule agglomération. Il s'interroge sur les capacités du Morbihan à fournir l'ensemble des communes concernées.

Monsieur Jean-Christophe BOCLET assure que le gisement du Morbihan suffira amplement à fournir les collectivités en demande.

Madame Sophie BODIN souligne les difficultés actuelles de la SPL AQTA à se fournir en bois.

Monsieur Jean-Christophe BOCLET indique qu'un nouveau diagnostic est en cours d'élaboration.
Cela étant, il est impératif de développer la filière bois, notamment en travaillant avec les agriculteurs. Cela fait partie des missions de la SPL.

Concernant la durée des approvisionnements de bois, Madame Anita ALLAIN-LE-PORT souhaite savoir si une projection a été faite sur 10 ans.

Monsieur Jean-Christophe BOCLET précise que le gisement morbihannais représente 60 000 tonnes de bois et invite les élus à ne pas s'inquiéter d'une pénurie. D'autre part, il précise que le recours au bois énergie n'a pas vocation à devenir systématique : aujourd'hui, l'ADEME fait également la promotion d'autres énergies telles que la géothermie.

Madame Anita ALLAIN-LE-PORT en conclut que le système a vocation à rester mixte.

Monsieur Jean-Christophe BOCLET confirme que toutes les énergies renouvelables sont développées.

Monsieur le Maire assure que si les tonnages annoncés peuvent impressionner, ils sont peu importants une fois remis à l'échelle.

Madame Sophie BODIN réitère son inquiétude quant aux impacts de ces chaufferies sur le climat.

Monsieur Patrick PIQUET rappelle que les collectivités subissent souvent les orientations décidées au niveau national. Il souligne que, pendant des années, l'État a incité au recours au bois énergie, sans vraiment laisser aux collectivités le choix du type de chauffage. Aujourd'hui, les installations ont une quinzaine d'années et doivent évoluer. Il estime que la solution retenue par la municipalité est pertinente.

Madame Sophie BODIN regrette que les décisions soient trop souvent guidées par des experts du génie civil, sans prise en compte suffisante des avis d'écologues. Elle estime que l'absence de regard écologique dans ce type de projet augmente le risque d'erreurs ou de revirements futurs.

Monsieur Patrick PIQUET nuance en rappelant que les écologues ne détiennent pas seuls la vérité scientifique, et que d'autres disciplines peuvent aussi éclairer utilement les choix à faire.

Monsieur le Maire souligne l'absence de solution parfaite : toute source d'énergie présente des atouts et des limites. Il insiste sur l'objectif de sortie des énergies fossiles. La géothermie l'intéresse également, mais il reconnaît que son coût est important. Il rappelle que les équipements actuels sont vieillissants et que le réseau de chaleur bois permettra de réaliser des économies tout en garantissant un système de secours en cas de panne. Il précise que la gestion complète est déléguée à la SPL, et que d'autres communes se tournent elles aussi vers ce type de solutions.
Il rappelle que Monsieur Jean-Christophe BOCLET est en poste à la SPL depuis janvier 2025, et que la structure est amenée à monter en puissance.
Madame Anita ALLAIN-LE-PORT se réjouit de la création de la SPL et souligne la nécessité d'engager une réflexion globale sur l'isolation des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire confirme que cette réflexion est déjà amorcée, même si toutes les actions ne peuvent pas être menées simultanément. Il rappelle que la commune de Baden sera bientôt bien équipée, mais

qu'il faudra aussi prévoir l'entretien de ces infrastructures. Concernant l'école, il note qu'un chantier de rénovation est engagé, avec notamment un investissement de 100 000 euros l'an dernier pour le remplacement des portes. Les travaux se poursuivront progressivement.

Monsieur Yannick LE HELLEY procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à la majorité absolue (1 vote contre : Mme BODIN)**, décide : d'approuver l'offre de Délégation de Service Public et l'ensemble de ses annexes proposées par la SPL Golfe Energies Renouvelables pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement de production d'énergie renouvelable biomasse du réseau de chaleur de Baden ; d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans les annexes jointes à la présente délibération ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de service public jointe en annexe à la présente délibération et tout document y afférent ; de donner pouvoir à Monsieur Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision.

(Monsieur Jean-Christophe BOCLET quitte la séance.)

2) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN A LA SPL GOLFE ENERGIES RENOUVELABLES POUR LA REALISATION DE LA CHAUFFERIE BOIS DU RESEAU DE CHALEUR

Monsieur Bertrand CUVILLIER procède à la lecture du bordereau de la délibération et Monsieur le Maire sollicite ensuite les conseillers municipaux sur d'éventuelles observations. Il n'y a pas de remarque sur le bordereau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à la majorité absolue (1 vote contre : Mme BODIN)**, décide d'approuver la mise à disposition du terrain d'une surface de 75 m² environ, situé sur la parcelle cadastrée ZC 292, appartenant à la commune de BADEN à la SPL GOLFE ENERGIES RENOUVELABLES ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de terrain à la SPL GOLFE ENERGIES RENOUVELABLES pour la réalisation de la chaufferie bois du réseau de chaleur ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

3) GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION – CONVENTION DE GESTION EN FLUX DE RESERVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX AU TITRE DES COLLECTIVITES LOCALES

Monsieur le Maire procède à la lecture du bordereau de la délibération et sollicite ensuite les conseillers municipaux sur d'éventuelles observations. Il n'y a pas de remarque sur le bordereau.

Monsieur Stephan PIETRZAK ne participe pas au vote compte tenu du fait que Morbihan Habitat est son employeur

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'approuver les termes de la convention cadre et de la convention annexe joints à la délibération ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chaque bailleur ayant du patrimoine locatif social soumis à la gestion en flux une convention annexe de gestion en flux des droits de réservation commune ; d'acter le choix d'une gestion déléguée aux bailleurs des droits de réservation commune ; de transmettre à Monsieur le Président de l'agglomération les conventions annexes signées afin de les annexer aux conventions cadre signées entre les bailleurs et l'agglomération et permettre à l'EPCI de suivre l'avancement des objectifs ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer les éventuels avenants annuels aux conventions tels qu'ils sont

prévus dans la convention cadre ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4) CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIE VERTE SUR LA RD 101

Monsieur Joël BIGNON procède à la lecture du bordereau de la délibération et Monsieur le Maire sollicite les élus sur d'éventuelles observations. Il n'y a pas de remarque sur le bordereau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'approuver les termes de la convention d'entretien et de gestion de la voie verte longeant la route départementale 101, telle que jointe en annexe de la présente délibération ; d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Madame Nadège CORSO s'interroge sur l'impact de cette convention pour les agents d'entretien.

Monsieur Yannick LE HELLEY indique que cela entrainera un surplus de travail.

Monsieur le Maire souligne que tout équipement nouveau génère du fonctionnement financier et/ou humain.

5) CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR LA REALISATION D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES – MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES ET POLE SPORTIF

Monsieur Yannick LE HELLEY procède à la lecture du bordereau de la délibération et Monsieur le Maire sollicite les élus sur d'éventuelles observations.

Madame Anita ALLAIN-LE-PORT souligne que l'installation de panneaux photovoltaïques sur la MAM seule aurait coûté moins cher à la commune. Elle s'étonne que le pôle sportif soit inclus dans cette convention.

Monsieur Yannick LE HELLEY indique que le rendement de cette installation sera bien supérieur au niveau du pôle sportif.

Madame Anita ALLAIN-LE-PORT s'interroge sur la durée de vie des panneaux photovoltaïques.

Monsieur Yannick LE HELLEY indique que ces équipements pouvaient durer une vingtaine d'années il y a quelques années – sans doute davantage à l'heure actuelle. Comme cela avait été dit en commission, la commune paiera moins cher la consommation énergétique de certains de ses bâtiments grâce à cette convention. Il indique que le sujet fera l'objet d'un prochain débat.

Monsieur le Maire précise que la production d'énergie induite par les panneaux solaires sera réutilisée en autoconsommation ou pour la consommation de certains bâtiments de la commune.

Monsieur Yannick LE HELLEY ajoute que ce réemploi peut être fléché à proportions variables sur plusieurs bâtiments.

Madame Anita ALLAIN-LE-PORT souhaite savoir à quoi se rapporte le montant mentionné dans le bordereau. Elle s'interroge sur le total que représenterait l'investissement lui-même.

Monsieur Yannick LE HELLEY indique que les 850 euros annoncés sont le coût de l'étude. L'investissement prend en compte la maintenance ainsi que les économies réalisées sur chaque

bâtiment. Il assure qu'un tableau chiffré sera présenté aux élus ultérieurement, mais que ces éléments ont été évoqués en commission.

Madame Anita ALLAIN-LE-PORT indique qu'elle était absente lors de cette commission et s'en excuse.

Monsieur Yannick LE HELLEY annonce qu'une nouvelle délibération interviendra avant le démarrage des travaux. Il indique que selon la réglementation, toute installation de panneaux photovoltaïques en toiture doit être mise en œuvre deux ans après la fin des travaux des bâtiments concernés, sans quoi le projet ne pourra pas bénéficier de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'approuver les termes des projets de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage d'une installation photovoltaïque ci-après annexés à conclure avec Morbihan Energies pour la réalisation sur la Maison d'assistantes maternelles d'une part, et sur le pôle sportif d'autre part ; d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ces projets de contrat ainsi que tous actes et tous documents y afférant ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

6) RAPPORT TRIENNAL 2021 – 2024 RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE BADEN

Monsieur le Maire procède à la lecture du bordereau de la délibération et sollicite ensuite les conseillers municipaux sur d'éventuelles observations. Il n'y a pas de remarque sur le bordereau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de prendre acte du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols ; de rendre un avis favorable sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols ; d'adopter le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols ; de transmettre, en application de l'article L.2231-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération et le rapport relatif à l'artificialisation des sols annexé aux Préfet de région Bretagne, Préfet du Morbihan, Président du conseil régional de Bretagne, Président de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

7) DENOMINATION DE VOIES – RUE DU CHATEAU DE KERGONANO – CHEMIN DU MOULIN – ROUTE D'AURAY – CHEMIN DU MANE – RUE DE SAINT-JULIEN – RUE PARC MELEZ – RUE MARIE-ANNE LE GUENEDAL

Madame Marie-Françoise SELO-BEGUIN procède à la lecture du bordereau de la délibération et Monsieur le Maire sollicite les élus sur d'éventuelles observations.

Madame Sophie BODIN procède à la lecture d'une déclaration :
« Je tiens d'abord à vous remercier, au nom du groupe Baden Nouveau Cap, pour avoir accepté notre proposition de donner le nom de Marie-Anne LE GUENEDAL à une rue fréquentée de Baden. Cette décision est, pour moi, à la fois juste et nécessaire.
Juste, car elle rétablit une forme d'équilibre : jusqu'à présent, seuls les hommes LE GUENEDAL, Joseph et Pierre, avaient été honorés dans l'espace public. Elle, leur épouse et belle-sœur, résistante déportée, restait dans l'ombre. Cette reconnaissance permet donc aussi de rendre sa place à une femme qui a joué un rôle essentiel dans l'histoire locale de la Résistance.
Nécessaire, car la mémoire ne se transmet pas uniquement par les livres, mais aussi par les noms de rues, par les récits, par les gestes publics. À l'heure où la mémoire de la Seconde Guerre mondiale entre dans une phase de transmission fragile et où certains discours cherchent à relativiser ou banaliser l'histoire, voire à la transformer, chaque hommage devient précieux.
Je souhaite également remercier Hervé LE GALL, Président de l'association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, avec qui j'ai eu la chance de travailler sur ce projet. Il est présent ce soir et je tenais à le saluer.

Nous avions tous les deux quelques questions et propositions complémentaires à formuler : la famille de Marie-Anne LE GUENEDAL a-t-elle été approchée ou informée de cette décision ? Il nous semble important qu'elle puisse l'être. »

Monsieur le Maire croit savoir que la famille n'a pas été contactée à ce jour. Cela étant, il sera possible de l'informer une fois la délibération votée.

Madame Sophie BODIN poursuit la lecture de sa déclaration :
« Serait-il possible d'envisager une inauguration officielle de cette rue ? Cette cérémonie pourrait avoir lieu en septembre 2025, à l'occasion de la date de son arrestation, le 18 septembre 1941. Le 21 mars, date de sa naissance, aurait été une autre possibilité, mais en 2026 nous entrerons dans une période électorale, ce qui me semble moins propice. »

Monsieur le Maire donne son accord de principe, soulignant néanmoins qu'une réflexion devra être menée autour de la mise en œuvre d'une telle inauguration en période pré-électorale.

Madame Sophie BODIN termine la lecture de sa déclaration :
« Pourquoi ne pas imaginer une exposition, soit à la médiathèque, soit à la mairie, autour de la vie de Marie-Anne LE GUENEDAL, mais aussi de son mari Joseph et de son beau-frère Pierre ? Avec le concours de l'AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation), des documents, photos, et témoignages pourraient être rassemblés et partagés à cette occasion. C'est une proposition que vous fait son Président présent ici ce soir et que je relaye. »

Monsieur le Maire suggère à Monsieur Hervé LE GALL de prendre contact avec la directrice de la médiathèque afin de déterminer ce qui pourrait être fait en ce sens. Il se dit tout à fait favorable à l'organisation d'une exposition de ce type.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de procéder à la dénomination des voies suivantes : Rue du Château de Kergonano - Chemin du Moulin - Route d'Auray - Chemin du Mané - Rue de Saint-Julien - Rue Parc Melez - Rue Marie-Anne Le Guénédal, telles qu'indiquées sur les plans ci-dessus ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

8) CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL À TITRE ONEREUX AU PROFIT DE MONSIEUR STEPHANE GILBERT – ROUTE DE PENMERN

Madame Béatrice VAN DER GUCHT procède à la lecture du bordereau de la délibération et Monsieur le Maire sollicite les élus sur d'éventuelles observations.

Madame Anita ALLAIN-LE-PORT déplore le manque de profondeur du schéma présenté. Elle souhaiterait avoir de plus amples détails afin de mieux comprendre où se situe la parcelle et comment se présente la zone.

Monsieur le Maire précise que l'emplacement se situe à proximité immédiate de la chapelle. Il s'agit d'un dépoussiérage cadastral concernant une petite bande de terrain.

Monsieur Yannick LE HELLEY donne quelques précisions permettant de mieux situer la parcelle, indiquant qu'elle relie l'impasse au terrain communal.

Madame Sophie BODIN procède à la lecture d'une déclaration :
« Cette parcelle peut paraître modeste et sans enjeu aujourd'hui. Pourtant, elle est en lien avec deux autres parcelles communales. Même si la liaison ne semble pas utile à court terme, qui peut affirmer aujourd'hui qu'aucune perspective ne s'ouvrira dans 5 ou 10 ans ?
D'autres communes du territoire ont su valoriser des petits maillons comme celui-ci pour créer ou réhabiliter des cheminements doux. Ce n'est pas toujours la longueur du parcours qui fait sa richesse, mais la qualité de la déambulation, le lien au paysage, au patrimoine, au village. Ici, les trois dimensions sont réunies : le GR 34, la chapelle et le village de Penmern.

La commune de Baden a déjà perdu une grande partie de ses chemins communaux. Cela rend difficile la création d'un réseau local – on s'en rend compte régulièrement dans la commune –, contrairement à de nombreuses communes voisines. C'est dommage d'en perdre encore un morceau, pour un gain de 1670 euros pour la commune.
Je pense que gérer une commune, ce n'est pas céder pour avoir la paix. C'est défendre avec responsabilité ce qui relève du bien commun.
Pour toutes ces raisons, je ne voterai pas cette vente. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à la majorité absolue (3 votes contre : Mmes BODIN, ALLAIN-LE-PORT, FALLOT)**, décide de céder à Monsieur Stéphane GILBERT la parcelle cadastrée ZO n°421 d'une contenance de 28 m², située route de Penmern à Baden, pour un prix de 1 675 euros net vendeur ; de mettre à la charge de l'acquéreur les frais d'établissement de l'acte de cession chez Maître Marie MEHEUST, notaire à Baden ; ainsi que les frais de bornage éventuels ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

****

Le groupe « Baden Nouveau cap » soumet la question suivante :

« Lors du dernier Conseil municipal, une délibération liée au logement social m'a amenée à poser quelques questions sur la charte d'attribution. Depuis, j'ai poursuivi mes réflexions et je souhaiterais obtenir des éléments plus concrets.
Pourriez-vous nous indiquer combien de logements sociaux sur la commune de Baden sont aujourd'hui concernés par l'application d'un surloyer, c'est-à-dire occupés par des ménages dont les ressources dépassent les plafonds réglementaires ? Existe-t-il un suivi à l'échelle communale sur ce sujet, notamment une répartition par typologie (T1, T2, T3...) ?
En miroir, pourriez-vous également nous transmettre le nombre de demandes en attente, toujours pas type de logement social à Baden, ainsi que le nombre de relogements réalisés ces deux dernières années ?
Ces données me semblent essentielles pour évaluer si le parc social répond bien aux besoins des habitantes et habitants aujourd'hui, et si des actions peuvent être envisagées pour en améliorer l'accès. »

Madame Valérie LE BERRIGAUD apporte la réponse suivante :

« Concernant la question sur les surloyers, la commune ne dispose pas de données sur ce sujet. Seuls les bailleurs sociaux détiennent ces informations. C'est secret.
Pour rappel il y a, au 1er janvier de cette année, 314 logements sociaux sur Baden. A ce jour, il y a 248 demandes dont 74 demandes de mutation. 50 % des demandeurs sont déjà logés à Baden et 29 % des demandeurs de mutation sont déjà logés sur le parc social de Baden.
Concernant le type de logements, il y a 75 demandes de T2, 86 demandes de T3, 55 demandes de T4 et 32 demandes de T5.
Le délai moyen d'attente est de 24,9 mois. Le délai moyen d'attente pour les demandeurs de mutation est de 32,9 mois.
En 2023, il y a eu 10 attributions dont 2 mutations et en 2024, 11 attributions dont 2 mutations. »

Madame Sophie BODIN souhaite des éclaircissements sur la notion de mutation.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit simplement du passage d'un logement social à un autre, demandé pour diverses raisons.

Madame Sophie BODIN exprime le souhait que les données chiffrées susmentionnées soient transmises aux élus.

Monsieur le Maire indique que tout cela figurera dans le procès-verbal de session.

Madame Sophie BODIN considère utile de recevoir toutes les informations en amont de la transmission dudit PV.

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil municipal se tenant en juillet, le procès-verbal de la présente session leur sera transmis très prochainement.

Madame Valérie LE BERRIGAUD termine la lecture de la réponse à la question de Madame BODIN :
« Depuis le début de l'année, 16 attributions dont une mutation et 6 nouveaux pavillons T4 en première occupation. »

****

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil municipal se tiendra le 7 juillet 2025 et souhaite à chacun une bonne Semaine du Golfe.

Madame Valérie LE BERRIGAUD tient à remercier les élus pour les attentions qu'elle a reçues pour son père.

****

Arrêté en Conseil municipal le 07 juillet 2025

Publié le 08 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Pernelle TOREST

Le Maire,
Patrick EVENO

MAIRIE DE BADEN
(Morbihan)